BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

MAIRIE DE SAINT SORLIN EN BUGEY

LA POUPONNE

N°128 - MAI

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 30 MAI 2022 - EXTRAITS

Le compte rendu peut être consulté sur le tableau d'informations de la mairie ainsi que sur le site internet.

<u>Présents</u>: Patrick MILLET, Jacky BLANCHARD, Hélène DENOYER, René DESSERRIERES, Hervé FONTAINE, Magali JOFFRAUD, Murielle KIRCHHOFF, Florent MARTELIN, Philippe NOUVEAU, François PONCIN, Aline RAT et Céline TROPIBANI.

<u>Absents excusés</u>: Jérôme BERTRAND donne pourvoir à François PONCIN, Tony LHOMME donne pouvoir à Céline TROPIBANI.

Le quorum étant atteint, le maire ouvre la séance à 19 H 00 en demandant s'il y a des questions concernant le compte rendu du précédent Conseil Municipal. Aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Murielle KIRCHHOFF, secrétaire de séance.

1 – Demande de subvention association St So Bouge

Sur proposition de la Commission « Associations, Animations et Culture », le conseil municipal après en avoir délibéré décide d'attribuer à l'unanimité une subvention de 300 € pour l'année 2022 à l'Association St So Bouge.

2 - Demande indemnisation RPC

Hélène DENOYER explique que la société RPC, fournisseur des repas pour la cantine scolaire, rencontre des difficultés liées à la pénurie et l'augmentation non maitrisable des coûts des matières premières pour la confection des repas.

Dans le cadre de la « circulaire-imprévision », RPC sollicite une indemnisation basée sur le fondement de la théorie de l'imprévision sur le prix des repas de manière forfaitaire. Cette indemnité s'élève à 8% de la valeur de la prestation hors taxes soit 641,09 € H.T. pour la période allant du 2 mai 2022 au 5 juillet 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, l'indemnisation de RPC liée à la pénurie et l'augmentation non maitrisable des coûts des matières premières pour la confection des repas pour un montant de 641,09 € H.T.

<u>3 – Agence Ingénierie de l'Ain : mission d'assistance à Maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une étude et faisabilité pour la réhabilitation de la montée de l'église :</u>

René DESSERRIERES explique la nécessité de réaliser une pré-étude de faisabilité sur la réfection de la montée de l'église. Cette étude inclut un diagnostic de l'existant et l'étude de scénarios d'aménagement avec estimations de coûts des travaux.

L'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain propose de réaliser cette étude en concertation avec l'ABF et le CAUE pour un montant de 6 075,00 € hors taxe, soit 7 290,00 € TTC (hors coûts d'inspection des réseaux et relevés topographiques éventuels).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, la prestation de l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain concernant l'étude de faisabilité pour la réhabilitation de la rue de l'église pour un montant de 7 290,00 € TTC.

4 – Convention avec le Département de l'Ain pour l'aménagement d'une écluse double sur la RD40A :

René DESSERRIERES explique que suite à la phase de test réalisée en 2021, le conseil municipal a adopté la délibération n° 2022_04_38 en date du 11 avril 2022 pour la réalisation d'une écluse double sur la RD40a, route du Port.

Pour cela, il convient de signer une convention avec le Département de l'Ain pour définir les conditions administratives, financières et techniques de réalisation des travaux d'aménagement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, la convention d'aménagement d'une écluse double sur la RD40a.

5 - Déclassement d'une partie du Chemin de Buis

Hervé FONTAINE explique que suite à la délibération n° 2022_04_36 du 11 avril 2022 concernant l'aliénation d'une partie du Chemin de Buis entre la parcelle n°147 ZA d'une part et les parcelles 196 ZA et 197 ZA d'autre part, il n'est pas nécessaire de procéder à une enquête publique.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le déclassement de la portion de la Voie Communale du domaine public en vue d'une aliénation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise, à la majorité (12 voix pour et 2 voix contre) le déclassement du domaine public de la portion de la Voie Communale du Chemin de Buis entre la parcelle n°147 ZA d'une part et les parcelles 196 ZA et 197 ZA d'autre part, en vue d'une aliénation.



CONCERTATION AVENIR MONTEE DE L'EGLISE

Jules L'HUILLIER, étudiant à l'institut d'Urbanisme de Lyon (université Lyon II) va réaliser une étude préliminaire au futur réaménagement du quartier de la montée de l'église. Avec l'objectif d'une large concertation, il procédera à une enquête (questionnaire dans les boites aux lettres, visites/entretiens, réunion commune) auprès de tous les résidents du quartier du 9 juin au 15 juillet.

N'hésitez pas à lui faire part de vos suggestions et propositions pour l'amélioration de votre carde de vie.

Merci de lui réserver le meilleur accueil.



CCPA - COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

ATTENTION: Changement des **JOURS** et des **RYTHMES** de collecte des ordures ménagères et du Tri à partir du 04 juillet 2022.

Le nouveau calendrier de « Juillet à décembre 2022 » sera prochainement envoyé à tous les habitants par la CCPA mais vous pouvez, dès à présent, le télécharger depuis le site: www.cc-plainedelain.fr/fr/actualites/nouveaux-jours-de-collecte-n.html

Tarifs déchèterie: Ces modalités sont disponibles sur le site internet : https://www.cc-plainedelain.fr/fr/s-inscrire-ou-acceder-a-son-compte-decheteries.html

RAPPEL: Par mesure d'hygiène (et esthétique) les bacs d'ordures ménagères doivent être sortis sur les trottoirs la veille au soir de la collecte (idem pour les sacs jaunes) et rentrés au plus tard le soir de cette collecte.

Les Batteries Fanfares fêtent l'été en musique



L'ETE EN MUSIQUE

Les batteries fanfares de St Sorlin et Douvres fêterons ensemble l'été en musique.

Vous êtes musicalement invités : le lundi 20 juin à 20h00 au foyer communal de St Sorlin et le mercredi 22 juin à 20h00 dans la cour de l'école de l'école de Douvres.

MON BEAU VILLAGE 2022



Après sa brillante victoire au concours Mon Beau Village 2022 du département de l'Ain, St Sorlin est qualifié pour la finale régionale AURA. Face aux 8 autres villages en course (1 par département de la région), n'hésitez pas à voter sur le site internet https://www.concours-monbeauvillage.fr.

Encouragez tout votre entourage à faire de même.

AGENDA



JUIN:

Vendredi 10 : Fête du village

Dimanche 12 : 1^{er} tour des élections législatives de 8h00 à 18h00 Dimanche 19 : 2eme tour des élections législatives de 8h00 à 18h00

Lundi 20 : L'été en musique à 20h00 au foyer communal

Vendredi 24 : Réunion publique (fête 2023) à 19h00 au foyer communal

Dimanche 26 : Assemblée Générale de Saint Sor'liens à 14h00 au parc de

l'Areymont.

JUILLET:

Lundi 04 : Conseil municipal à 19h00

Vendredi 08 : Distribution des sacs jaunes de 16h00 à 18h00 au local technique Dimanche 10 : Rassemblement de voitures et motos anciennes. (Bleu 16) dès

9h00 au Stade Janin



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :

Mardi et Vendredi : de 15h à 18h - Jeudi : de 8h30 à 12h - Tel : 04.74.35.73.78

Adresse email secrétariat mairie : mairiestso@orange.fr

Site Internet: http://www.saint-sorlin-en-bugey.info

Commission Communication : lapouponne01@gmail.com